
Adresse de la société populaire de Caussade (Lot) qui félicite la Convention sur ses victoires, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Caussade (Lot) qui félicite la Convention sur ses victoires, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 621;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24651_t1_0621_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

dangers dont vous avez été et dont vous pourriés encore être menacés, l'amour du peuple fera retomber tous les mauvais complots sur leurs auteurs; votre sagesse se communique aux administrations les plus éloignées; les français recueillent, dès à présent et par anticipation, les fruits de vos travaux et de vos veilles; Vous procurerés la paix, l'abondance et le bonheur universel, mais ce sera des peuples libres que vous nous ferés embrasser, et vous ne transigerés jamais avec les tirans qui disparaîtront de la surface du globe.

Vive la République, Vive la montagne, vivent les grands ressorts du gouvernement revolutionnaire qui foudroyent tous les despotes, tous les traîtres et tous les conspirateurs. S. et F.

DEMOULIN (*secrét.*), ANDRIOSE (*présid.*), DIEN (ou DIEU ?) (*secrét.*)

6

La société populaire de Caussade (1), district de Montauban, exprime le même vœu.

Insertion au bulletin (2).

[*La Sté popul. de Caussade à la Conv.; Caussade, 28 Mess. II*] (3)

Représentants

La Victoire, fidèle aux efforts de la Liberté, couronne la valeur républicaine sur les mers, aux bords du Rhin, de la Meuse, et de la Sambre, aux alpes, et aux Pyrénées; Et restitue, en un instant, à la République, le Département de Jemmappe, abandonné par la trahison.

Poursuivés avec la majesté républicaine, qui vous est propre, les glorieux projets qui fixent à jamais les destins de la France: que les traîtres intérieurs disparaissent du sol de la Liberté dans un temps aussi court que celui que vous accordés aux esclaves enfermés dans Condé et Valenciennes.

Point de paix avec les tyrans, ni avec les peuples qui oseroient les soutenir encore: qu'Albion apprenne à quel prix les français peuvent déposer la haine que leur inspirent ses lâches trahisons, et son orgueil passé.

que la tête de Georges et de Pitt, que les cadavres amoncelés des tyrans coalisés et de leurs supports, servent d'expiation aux manes des héros morts pour la Liberté: que l'Europe soit convaincue que dans la Représentation Nationale, seule, existe la Volonté Générale et Suprême du Peuple français qui est Libre et qui veut l'être.

Et vous, Pères du Peuple, laissés siffler les serpents de l'envie: Nos bénédictions et notre amour étoufferont leurs fruits calomnieux. Les corps de nos enfants et les notres iront, à votre voix, vous servir de rempart, ou, sur les mers et sur les terres ennemies, seconder vos efforts pour la Liberté; en combattant, et mourant pour elle, nous n'aurons

jamais d'autres cris chéris que ceux de: Vive la République, vive la montagne, périssent les tyrans et les traîtres.

j. BESSETTE (*présid.*), MOUSSET (*secrét.*), DUCROZ (*secrét.*), BULIAGOU (*secrét.*), BAYOL (*secrét.*).

7

La société des jeunes républicains de la commune de Gannat, département de l'Allier, jure de toujours détester les rois, et de combattre leurs vils satellites.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Sté des jeunes Républicains de la comm. de gannat à la conv.; Gannat, 20 mess. II*] (2).

Ardents défenseurs des Droits du peuple,

C'est dans une République fondée sur les principes éternels de la justice et de la raison, qu'il faut chercher les sentiments sublimes et les actions magnanimes. L'amour de la Patrie, cette passion douce et généreuse qui élève l'homme au-dessus de lui-même, ne fut connu et mis en pratique que chez les nations républicaines. Les peuples esclaves sont nécessairement lâches et pusillanimes; il n'appartient qu'à l'auguste Liberté d'électriser les âmes et d'allumer dans les cœurs ce feu sacré, ce noble enthousiasme qui produit les actions d'éclat.

Parmi les grands exemples de vertu nationale qui ont illustré la révolution française, dans le combat ridicule de la tyrannie contre la liberté, la postérité distinguera le dévouement sublime d'agricole Viala que la reconnaissance publique a placé au Panthéon et dont le souvenir vivra éternellement dans le cœur des hommes. il est mort en héros pour sa patrie ou plutôt il a reçu une nouvelle existence; il est né à l'immortalité. il n'est aucun de nous, Législateurs, qui n'envie le sort de ce jeune guerrier, de cet intrépide défenseur de la Liberté. au récit d'une action si héroïque et si mémorable, nos cœurs se sont émus et, par un mouvement spontané, nous avons tous juré de l'imiter, de mourir plutôt que de devenir un instant esclaves. voilà l'hommage que nous rendrons à ses mânes augustes; voilà les honneurs que nous décernerons à sa mémoire, les seuls dignes de lui. Recevez, Législateurs, le serment que nous faisons de mépriser éternellement les rois et de combattre un jour avec courage leurs vils satellites. que cette profession de foi fasse trembler les tyrans couronnés, sur leurs trônes chancelans! qu'ils sachent et qu'ils l'apprennent à leurs stupides esclaves, que viala qui n'a point trouvé de modèle dans les républiques anciennes, aura un grand nombre d'imitateurs au sein de la nation française. Chez les républicains le courage équivaut aux années. Vive La République; vive La montagne!

JOLIVRAS fils aîné (*secrét.*), LAFAYE jeune (*présid.*), TASSONVILLE (*secrét.*).

(1) Lot.

(2) P.V., XLII, 248.

(3) C 314, pl. 1257, p. 22.

(1) P.V., XLII, 248. Bⁱⁿ, 12 therm.; M.U., XLII, 219; J.S. Culottes, n^o 532.

(2) C 314, pl. 1257, p. 23.